

**« Programme d'Appui à la Gouvernance Décentralisée (PAGODE) »**

Convention N°81058897

**Termes de référence de la mission d'audit financier**

Les clauses ci-après constituent les termes de référence (« TdR ») suivant lesquels Initiative Développement (« ID »), au nom du consortium ID/ITECA/IRAM/CROSE/GRAMIR, accepte de donner mandat au **Cabinet X** (« l'auditeur ») pour l'exécution d'un audit financier et d'un contrôle externe du décompte de projet exécution (réf N°81058897) signé avec la Direction du Développement et de la Coopération (DFAE Suisse).

**1. Responsabilités des parties au mandat**

- Il incombe au consortium de fournir un rapport financier sur l'action financée grâce au contrat de subvention qui respecte les termes et conditions du contrat de subvention et de ces éventuels avenants et de veiller à ce qu'une comparaison puisse être effectuée entre celui-ci et son système de comptabilité et de tenue des comptes, ainsi que ses comptes et relevés. Il appartient à l'ensemble des membres du consortium de fournir des informations suffisantes et adéquates, à la fois financières et non financières, pour étayer le rapport financier.
- ID et l'ensemble de ses partenaires reconnaît que la capacité de l'auditeur d'exécuter les procédures imposées par le présent mandat dépend effectivement de l'accès total et inconditionnel qu'il lui garantit à son personnel et à son système de comptabilité et de tenue des comptes, ainsi qu'à ses comptes et relevés, ou que ses partenaires lui assurent, le cas échéant.
- L'auditeur est chargé d'exécuter les procédures convenues de la façon définie dans les présents termes de référence et de soumettre à ID un rapport d'observations factuelles.

**2. Objet du mandat**

Le présent mandat a pour objet le rapport financier global relatif au contrat de subvention pour la période du 01/03/2019 au 28/02/2023 de le projet intitulé « Programme d'Appui à la Gouvernance Décentralisée ».

**L'audit sera réalisé en 4 temps. 3 audits annuel en cours de projet et un audit final sur les périodes suivantes :**

- **du 01/03/2019 au 31/12/2019 (audit à prévoir au mois de mars 2020)**
- **du 01/01/2020 au 31/12/2020 (audit à prévoir au mois de mars 2021)**
- **du 01/01/2021 au 31/12/2021 (audit à prévoir au mois de mars 2022)**
- **du 01/01/2022 au 28/02/2023 (audit à prévoir au mois de mai 2023)**

Le montant des dépenses du projet devrait s'élever à environ **7 500 000 CHF**. On peut estimer le nombre de lignes de dépenses à contrôler à environ **50 000 lignes de dépenses** pour la totalité du projet.

**3. Raison du mandat**

Conformément à la convention de financement, le Consortium, représenté ici par ID, est tenu de réaliser un audit financier de l'opération justifiant l'utilisation par le Bénéficiaire des subventions de la DDC ainsi qu'un contrôle externe du décompte de projet. Celui-ci doit être effectué par un cabinet

d'audit externe. Le prestataire chargé de l'audit doit produire un rapport d'audit du projet conformément aux cahiers des charges annexés à ces TdR, qui devra contenir des recommandations spécifiques à chaque institution partenaire que le bénéficiaire remettra à la DDC au plus tard 180 jours après la date de clôture effective du projet.

#### **4. Objectifs du mandat**

L'audit financier a pour objectifs les éléments suivants :

- 1- Principe de régularité financière/rapportage.

L'auditeur est tenu d'évaluer si le partenaire dispose des politiques et procédures adéquates en lien avec les sujets ci-après (ceux-ci ne sont pas couverts par la mission d'audit conformément à l'ISA, comme précisé ci-avant)

- 2- Existence, adéquation et efficacité du système de contrôle interne (SCI)
- 3- Conformité aux objectifs du projet et respect du contrat
- 4- Conduite économique des affaires et affectation efficace des ressources financières

Concernant le contrôle externe du décompte de projet, l'auditeur est tenu de prévoir et de réaliser le contrôle des états financiers de façon à pouvoir remettre une attestation professionnelle et sans réserve sur la présentation des comptes du cocontractant ainsi que sur les autres aspects au sens de l'art. I.2 supra de cahier des charges.

#### **5. Contrôles à effectuer**

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offre s'engage à réaliser l'ensemble des vérifications prévues par les cahiers des charges de la DFAE fournis en Annexes.

#### **6. Lieux de réalisation de l'audit**

Conformément aux cahiers des charges, l'audit devra être réalisé en Haïti sur les lieux du projet ainsi qu'au siège des co-contractants (A Poitiers-France, pour ID et Paris pour l'IRAM) à savoir au sein des bureaux d'organisation respectives à Port-au-Prince (ID, ITECA et GRAMIR) mais aussi à Jacmel (CROSE).

#### **7. Modalités**

L'auditeur retenu au titre de l'appel d'offre s'engage à réaliser une réunion de cadrage en amont du travail de contrôle dont l'objectif est la bonne compréhension par tous les membres du consortium du périmètre et des modalités de contrôle de l'audit. Cette réunion peut être réalisée dans les locaux d'ID ou par visioconférence.

#### **8. Livrables**

Les livrables attendus sont précisés dans les cahiers des charges annexés à ces termes de référence.

Fait en 2 exemplaires originaux à X,  
Le XX/XX/2019

Pour Initiative Développement  
Emmanuel POILANE, Directeur

Pour l'auditeur

Annexes :

- 1- Mandat d'exécution du Programme d'appui à la gouvernance Décentralisée
- 2- Cahier des charges Audit financier
- 3- Cahier des charges pour le contrôle externe du décompte de projet au siège du co-contractant